

DELIBERATION 2022-055

LE DOUZE MAI DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-DEUX ET D'UNE CONVOCATION COMPLEMENTAIRE EN DATE DU QUATRE MAI DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT, Mme RANAIVO.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BIANCO CHAINE donne procuration à Mme FABRY, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. BLANCHARD donne procuration à M. RIO, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENT : M. THEOL

Mme ROLLAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision budgétaire modificative n°01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2022 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2022 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Section d'investissement – Dépenses

CHAPITRE	INTITULE	BP 2022	DM n°01	BP + DM
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	357 051,00 €		357 051,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves			
10226	Reversement TA		4 420,00 €	4 420,00 €
16	Emprunts	537 947,00 €		537 947,00 €
204	Attribution de compensation	257 051,00 €		257 051,00 €
204	Subventions vélos	30 000,00 €		30 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 188 300,00 €		1 188 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 081 700,00 €		2 081 700,00 €
23	Immobilisations en cours	1 990 000,00 €		1 990 000,00 €
	TOTAL	6 442 049,00 €	4 420,00 €	6 446 469,00 €

- Le montant des dépenses de 4.420 € sur le compte 10226 correspond au remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement concernant des permis de construire de 2015.

Section d'investissement – Recettes

CHAPITRE	INTITULE	BP 2022	DM n°01	BP + DM
021	Virement de la section de fonctionnement	1 223 968,35 €		1 223 968,35 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	728 000,00 €		728 000,00 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	354 500,00 €		
10222	FCTVA	154 500,00 €		154 500,00 €
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00 €		200 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	400 000,00 €		400 000,00 €
16	Emprunts	3 735 580,65 €	4 420,00 €	3 740 000,65 €
	TOTAL	6 442 049,00 €	4 420,00 €	6 446 469,00 €

Afin d'équilibrer cette dépense supplémentaire, le montant de l'emprunt est augmenté de 4 420 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'approuver** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2022 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 26 voix pour,
- 6 abstentions (M. ROBIN, Mme MYSONA, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT)

François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

